newsletter

Verband der Schweizer Unternehmer Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss Business Federation





Rudolf Ramsauer, directeur

Dans son réexamen périodique des pays, l'OCDE, organisation économique des pays industrialisés, ne s'est jamais prononcée de manière aussi nette que cette fois sur la Suisse: «Une action déterminée est nécessaire pour maintenir un niveau de vie parmi les plus élevés

Notre niveau de vie élevé est menacé, avertit l'OCDE.

des pays de l'OCDE». Et plus loin: «La persistance des mauvaises performances de croissance et de productivité est inquiétante». Nous savons depuis longtemps ce qu'il faut faire et l'OCDE le confirme: dans aucun autre pays, les charges fiscales et les prélèvements sociaux n'ont autant augmenté qu'en Suisse et nous devons enfin œuvrer en faveur d'une plus grande concurrence dans divers secteurs: marché de l'électricité, services de la Poste et des télécommunications, professions libérales, domaine hospitalier, politique agricole. Le problème de la Suisse ne se situe pas au niveau de la compréhension de ce qu'il faut faire, mais de la mise en œuvre politique de l'action nécessaire.



rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

Réduction des émissions de CO₂

Le «centime climatique»: une séduisante mesure complémentaire

Dans le domaine des carburants, la Suisse est encore très éloignée des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, fixés dans la loi sur le CO₂.

Le projet de centime climatique est une mesure qui complèterait les autres activités volontaires développées efficacement par l'Agence de l'énergie dans le secteur des combustibles, et contribuerait à atteindre les objectifs de la loi sur le CO₂.

Un contexte international incertain

Le protocole de Kyoto prévoit la possibilité de remplir une partie des exigences de réduction individuelle d'émissions de CO₂ par le biais d'engagements à l'étranger. Il est en effet essentiel de pouvoir investir là où le retour sur investissement est le meilleur, considérant que pour les questions climatiques globales, le lieu où les émissions de gaz à effet de serre sont réduites ne joue aucun rôle. C'est dans ce contexte que le protocole de Kyoto intègre des mécanismes flexibles qui génèrent des certificats d'émission négociables.

En particulier les Etats-Unis se sont dissociés du protocole de Kyoto et la ratification par la Russie est encore incertaine. Or sans eux, la part d'émissions sous contrôle n'est pas suffisante pour déclencher une mise en application du protocole. Plusieurs Etats de l'Union européenne auront de la difficulté à atteindre leurs objectifs de réduction. C'est pourquoi l'UE a lancé son projet de marché intérieur des certificats d'émission, que la Commission européenne entend mener à bien, avec ou sans Kyoto. Cependant, bon nombre d'organisations éco-



Florent Roduit, membre de la direction

nomiques en Europe expriment aujourd'hui de sérieuses réserves au sujet des objectifs de décarbonisation, en raison des répercussions négatives sur la capacité concurrentielle de l'économie européenne.

Des objectifs nationaux très élevés

La loi sur le CO₂ constitue la pièce maîtresse de notre législation visant à honorer - et même au-delà - les engagements internationaux. Actuellement, nous sommes encore bien éloignés des objectifs fixés, en particulier dans le secteur des transports, où les émissions en 2002 étaient

mêmes supérieures de 6% à leur niveau de 1990. Dans le domaine des combustibles en revanche, les résultats de l'Agence pour l'énergie de l'économie sont encourageants.

Selon la loi sur le CO2, les réductions d'émissions doivent reposer en premier lieu sur des mesures facultatives. S'il s'avère que ces objectifs ne peuvent pas être atteints par des dispositions librement consenties, la Confédération pourra alors prélever une taxe d'incitation sur les agents énergétiques fossiles. Cette taxe sera, au plus, de 210 francs par tonne de gaz carbonique, ce qui équivaut à un renchérissement du prix du carburant de 50 centimes par litre. La loi sur le CO₂ reconnaît les mécanismes flexibles. Si Kyoto entre en vigueur, la Suisse pourra donc faire porter à son compte des réductions d'émissions obtenues à l'étranger à travers les mécanismes flexibles pour répondre à l'exigence quantitative de réduction figurant dans la loi.

Considérant le contexte international, economiesuisse a soutenu et soutient les objectifs de la loi sur le CO₂. Ainsi, avec d'autres organisations économiques, elle a fondé l'Agence pour l'énergie qui s'est engagée contractuellement auprès de la Confédéra-

suite page

Point fort

Un groupe de travail dont faisait partie economiesuisse a présenté de nouvelles pistes en vue de financer les hautes écoles

Page 2 ▶

Exportations

La garantie des risques à l'exportation nécessite une adaptation aux nouvelles conditions économiques.

Page 4 ▶

Partenaire économique

La Suisse est le deuxième marché d'exportation de l'Union européenne. Quelques chiffres démontrent les imbrications économiques.

Portrait d'une PME

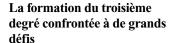
Emil Ebneter & Co SA produit le légendaire Appenzeller Alpenbitter, longtemps considéré comme un médicament.

Page 6 ▶

Hautes écoles: autre financement possible

Lors de la conférence de presse bien fréquentée du 20 janvier, le Cercle d'étude Capital et économie (CECE), avenir suisse et economiesuisse ont présenté une étude exposant de nouveaux modèles de financement pour les hautes écoles.

Avec la mondialisation et l'intensification de la concurrence entre les pays, il est apparu que la formation, le savoir et le savoir-faire sont des facteurs primordiaux de la prospérité de la Suisse. Il en va de la qualité de la formation à long terme. Pour atteindre ce but, il faut promouvoir le potentiel intellectuel de la population de notre pays



Diverses hautes écoles et certains secteurs spécialisés en Suisse jouissent toujours d'une forte position internationale. Le nombre des étudiants est en forte hausse, ce qui est en soi réjouissant, mais en même temps, le système a révélé ses faiblesses. Dans de nombreuses disciplines, les conditions d'encadrement sont devenues insupportables. D'une manière générale, on peut dire que l'enseignement du troisième degré en Europe souffre essentiellement d'un problème au niveau des enseignants et de l'encadrement par rapport aux hautes écoles anglosaxonnes qui, elles, sont bonnes. Si l'on veut appliquer avec succès la déclaration de Bologne, il faudra absolument parvenir à mieux encadrer les étudiants. Cela passe par une augmentation significative du nombre des enseignants. Et pour accroître ces effectifs, il faut disposer des moyens appropriés. Vu la situation financière précaire des collectivités publiques, l'Etat ne peut pas à lui seul les fournir; il faut plutôt s'interroger sur la contribution que les étudiants peuvent apporter à un système dont ils sont les principaux bénéficiaires et dont les taxes d'études ne couvrent que 3% des charges. L'augmentation des



Grosse affluence à la conférence de presse

taxes nécessite la mise en place, voire le développement d'un système général de bourses et de prêts qui garantisse l'égalité des chances. Les personnes désireuses d'étudier ne devraient jamais se voir refuser les études de leur choix.

Propositions de réflexion et impulsions

Le groupe de travail placé sous la direction de Hans Ulrich Dörig, vice-président du conseil d'administration de Credit Suisse Group, a élaboré de nouveaux modèles de financement. L'augmentation des taxes d'études, associée à un système de prêts étatiques sans et avec intérêts, améliorerait l'égalité des chances par rapport à la situation actuelle. Les recettes engrangées grâce aux taxes permettraient l'engagement de professeurs supplémentaires. Toutefois, indépendamment de l'introduction de ce nouveau modèle de financement, il reste indispensable que l'Etat continue d'assurer aux hautes écoles et à la recherche un financement de base solide.

L'étude du CECE a pour but de donner de relancer le débat public sur la future politique suisse de la formation. En outre, elle veut contribuer à maintenir et améliorer les performances du système en proposant de remplacer des études de qualité moyenne et souvent insatisfaisantes par de meilleures solutions. Les buts stratégiques visés sont la création de valeur ajoutée, un meilleur bagage pour la vie ainsi que la capacité des étudiants et de leurs écoles à affronter la concurrence internationale.

Effet positif en chaîne

Un encadrement amélioré présente d'autres avantages: études plus intensives, qualité des diplômes meilleure, stimulation individuelle renforcée, meilleur taux de réussite, enseignants motivés, temps disponible pour la recherche accru, plus grand potentiel de recherche, sens plus poussé de l'innovation, productivité renforcée, création de valeur, de croissance et meilleure qualité de la place économique en général.

Grand écho médiatique

Vu l'écho médiatique que la conférence de presse a suscité, le groupe de travail est convaincu d'avoir donné une forte impulsion à la discussion. Il importe maintenant d'introduire les innovations souhaitées pour éviter que la qualité de la formation en Suisse ne recule. L'étude complète en allemand, un résumé français et des informations



Hans-Ulrich Dörig, président du Groupe de travail et vice-président du CA de Credit Suisse Group



Xavier Comtesse, directeur romand d'Avenir Suisse



Roland Waibel, Université de Saint-Gall



Rudolf Walser, membre de la direction d'economiesuisse



Michael Kohn, président d'honneur du CECE

complémentaires sur ce thème sont disponibles sur le site **www.economiesuisse.ch**.



Une garantie contre les risques à l'exportation moderne pour consolider notre économie

A la mi-novembre, le Département fédéral de l'économie a mis en consultation un avantprojet de révision de la loi sur l'assurance suisse contre les risques à l'exportation.

A cette occasion, economiesuisse a invité des représentants des branches et des chambres de commerce intéressées à échanger des informations et des expériences au cours d'une rencontre. Ce séminaire a été un succès pour tous les participants.

Dans son discours d'introduction, Florent Roduit, membre de la direction d'economiesuisse, a souligné l'importance de la garantie contre les risques à l'exportation (GRE). Principal instrument de l'industrie exportatrice, elle a, selon lui, largement fait ses preuves. En effet, elle aide les exportateurs suisses à prendre pied sur de nouveaux marchés et à résister à leurs concurrents internationaux. L'économie exportatrice contribue de manière déterminante à la puissance économique de notre pays et garantit plus de 360 000 emplois. Florent Roduit a rappelé que la GRE a été adaptée à maintes reprises aux besoins changeants de l'économie exportatrice. La loi sur la GRE de 1958 a fait son temps et nécessite maintenant un lifting.

Peter Silberschmidt, directeur du Bureau pour la GRE, n'a pu qu'appuyer cette déclaration et souligner que l'environnement économique mondial a radicalement changé. Les liens traditionnels entre les fournisseurs et les acheteurs ont subi une mue complète du fait de la mondialisation de la production. Des domaines qui faisaient partie du giron de l'Etat, et pour lesquels la GRE avait été conçue à l'origine, relèvent maintenant du secteur privé dans les pays en développement, les pays en transition et les pays émergents. En conséquence, la couverture du risque de l'acheteur privé prend de l'importance, d'autant plus que les institutions étatiques proposant la GRE à l'étranger font concurrence aux institutions suisses et pourraient couvrir ce risque.

Thomas Daum, directeur de Swissmem, a souligné dans ce contexte la forte dépendance de l'industrie suisse des machines par rapport à ses exportations. Près de 75% des biens produits par l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux sont exportés, pour un volume de 54 mrd fr. Quelque 307 000 emplois en dépendent, tout comme des milliers d'emplois dans d'autres branches. Selon Thomas Daum, la couverture du risque de l'acheteur privé est indispensable pour trois raisons:

la libéralisation de l'économie poursuit son chemin à l'échelle mondiale; le financement à long terme ne peut être couvert par le marché des assurances privées en Suisse; pour avoir une chance de conquérir un nouveau marché, il faut partir favori. Michael Enderle de Rieter Textile Systems a illustré cette problématique par quelques exemples pratiques.

Pour conclure, Beat Moser, directeur de la SSIC, a exposé les intérêts spécifiques des entreprises chimiques et pharmaceutiques. Il a mentionné le concept des garanties mondiales, qui constituerait une solution sur mesure pour la branche. Cette solution permettrait de regrouper les garanties des exportateurs, de surveiller les paiements et de procéder à un décompte de prime semestriel, ceci à l'avantage de tous les intéressés. La SSIC serait favorable à une modernisation de la GRE dès lors qu'elle simplifierait les démarches administratives et permettrait de proposer une couverture d'assurance globale unique.



fredy.mueller@economiesuisse.ch



Séminaire d'information avec Peter Silberschmidt, Beat Moser et Thomas Daum

suitte de la page 1

tion à atteindre des objectifs de décarbonisation dans le domaine des combustibles et dont les résultats jusqu'ici sont très satisfaisants. Pour atteindre les objectifs de la loi, la taxe d'incitation ne constitue cependant que la solution de dernier recours. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les mesures volontaires qu'elle serait imposée. Contrairement à une opinion trop largement répandue, la taxe sur le CO2 ne représente donc pas un objectif en soi de notre politique climatique.

Le centime climatique: une mesure séduisante

Le centime climatique est une mesure volontaire, au sens de la loi sur le CO₂, dont l'objectif est d'atteindre les objectifs légaux dans le domaine des carburants. Le centime constitue donc une

alternative à la taxe. L'option de la taxe est toutefois maintenue, au cas où l'objectif n'est pas atteint par le biais du centime climatique. L'utilisation des ressources provenant du centime climatique (quelque 100 millions de francs par année) se fera en faveur de projets domestiques et internationaux. Une partie de la réduction nécessaire d'émissions sera obtenue en Suisse par le biais d'économies dans le secteur suisse des transports, le reste sera atteint par le biais des mécanismes flexibles.

Selon une étude de l'Union pétrolière, les coûts économiques d'une taxe CO₂ sont environ cinq fois plus élevés que ceux du centime climatique. Cette différence s'explique surtout par le fait que le centime climatique n'entraîne pas de pertes de recettes dans les ventes de carburants aux frontières nationales. Les prix de l'es-

sence en Suisse, moins élevés que chez nos voisins, incitent les frontaliers à faire le plein chez nous. La taxe sur le CO2 provoquerait une baisse du rendement des impôts sur les huiles minérales de plus de 500 millions de francs. Le centime climatique, en revanche, n'a pratiquement pas d'effet sur les caisses de la Confédération. De plus, un prix des carburants supérieur en Suisse renverserait la tendance du tourisme du plein. Le carburant sera alors acheté à l'étranger plutôt qu'en Suisse, ce qui améliore le bilan CO2 sur le papier, mais ne réduit pas les émissions de CO2 dans la réalité. Les économies de CO₂ résultant du centime pour le climat sont, en revanche, bien réelles.

Dans l'hypothèse du maintien des actuelles conditions-cadre internationales, le Comité directeur de economiesuisse a adopté, lors de sa séance du 26 janvier

dernier, une position de principe favorable au centime climatique. Il a notamment pris en compte le fait qu'il permettrait d'atteindre les objectifs de la loi sur le CO₂ à un coût acceptable, sans distorsion de concurrence entre les entreprises ou les secteurs d'activité. De plus, il n'exercerait pratiquement aucun impact sur les finances de la Confédération et favoriserait une participation rapide de notre pays au nouveau marché des certificats. Enfin, le projet devrait être conduit sous la houlette de l'Agence de l'énergie actuelle, afin de tirer avantage de toutes les synergies et coopérations possibles entre les actions développées dans les secteurs des carburants et des combustibles.



OMC: relancer le cycle de Doha

Lors de sa sixième séance, la Commission de politique économique extérieure d'economiesuisse, créée en 2000 et placée sous la présidence d'Andreas W. Keller, a traité en priorité le programme, pour l'instant bloqué, de développement de Doha.

Ont pris part en tant qu'invités à ces débats qui ont eu lieu à Genève les ambassadeurs auprès de l'OMC du Brésil, Luiz Felipe de Seixas Correa, de l'Inde, K.M. Chandrasekhar, et de Suisse, Pierre-Louis Girard, ainsi que le ministre Didier Chambovey (également suisse). Les discussions ont porté sur les questions à l'origine de l'échec de la conférence minis-

térielle de l'OMC de Cancun en septembre dernier, sur les souhaits et revendications des principaux groupes, y compris le G-20 (Brésil, Inde, Chine, etc.) et sur la marge de manœuvre qui pourrait permettre la reprise des discussions dans les groupes de négociations. La position de l'économie suisse, harmonisée avec celle de l'économie européenne, a également été évoquée. Pour l'essentiel, les milieux économiques demandent que l'on ne perde pas inutilement du temps et que les négociations reprennent au plus vite. En principe, les négociations ne devraient pas porter exclusivement sur l'accès au marché, mais être abordées dans une optique plus vaste.

Les autorités politiques suisses devraient tenir très largement compte des exigences de l'économie et s'atteler résolument aux adaptations structurelles qui s'imposent dans notre pays. Lors de sa séance du 26 janvier 2004, le Comité a pris acte du rapport de la commission ainsi que des postulats concernant le cycle de l'OMC.

La Commission de politique économique extérieure comprend actuellement 15 représentants d'entreprises de toutes les branches économiques suisses exerçant une activité importante sur le plan international



Suisse: le pays vers lequel l'UE exporte le plus après les Etats-Unis

La Suisse est un des principaux partenaires commerciaux de l'Union européenne. Néanmoins, le poids économique de la Suisse est souvent sous-évalué. Quelques indicateurs économiques en démontrent l'importance:

Commerce extérieur

En 2002, la Suisse a exporté des biens et services vers l'UE pour près de 60 mrd EUR. A l'inverse, l'Union européenne a exporté des biens et services vers la Suisse pour plus de 70 mrd EUR. Ainsi, la Suisse est le plus grand marché d'exportation des entreprises européennes après les Etats-Unis (tableau ci-dessous).

Investissements directs

USA

Japon

Une entreprise suisse sur cinq dispose d'une présence à l'étranger grâce à des contrats de coopération, des entrepri-

en %

24.1

4.2

100

Exportations UE 2002

en mrd euros

70.6

239.9

42.3

993.8

	Investissements directs suisses à l'étranger (expor- tations de capitaux) 2002		Investissement directs étrangers en Suisse (impor- tations de capitaux) 2002	
	en %	en mrd fr.	en %	en mrd fr.
UE 15	61.6	7.27	75.2	6.62
Total	100	11.81	100	8.80
		Investissements directs suisses à l'étranger (cumulés, fin 2002)		
	suisses à l'	étranger	Investissem étrangers e (cumulés, fi	
	suisses à l'	étranger	étrangers e	n Suisse
UE 15	suisses à l' (cumulés,	étranger fin 2002)	étrangers e (cumulés, f	n Suisse in 2002)

ses communes ou des filiales. L'UE constitue la destination la plus prisée. Même en 2002, où l'économie traversait une mauvaise passe sur le plan conjoncturel, l'économie suisse a investi plus de 7 mrd CHF dans les pays de l'UE (contre près du double en 2000). Les capitaux totaux correspondant aux investissements directs se montaient à quelque 180 mrd fr. à la fin 2002. La même année, les

Importations UE 2002

en mrd euros

58.8

174.7

987.5

en %

5.9

17.6

6.9

100

entreprises suisses employaient plus de 800 000 personnes dans les pays de l'UE.

L'Union européenne n'est pas seulement le premier destinataire des investissements directs suisses, elle a aussi investi plus de 99 mrd CHF en Suisse jusqu'à la fin 2002 (tableau ci-dessous).

Ces grandeurs montrent que l'économie suisse n'est pas totalement indépendante de l'UE; au contraire, elles révèlent nettement l'imbrication des deux espaces économiques. Vous trouverez d'autres indicateurs sur les relations entre la Suisse-UE sur le site d'economiesuisse Bruxelles à l'adresse

www.economiesuisse.ch/d/br

Le savoir-faire suisse au Vietnam et en Chine

La création d'une plate-forme high-tech en vue, notamment, de renforcer la promotion des PME suisses au Vietnam, est en démarrage. Un consortium réunissant des hautes écoles spécialisées de Suisse et l'entreprise edics, spécialisée dans les projets internationaux dans le domaine de la formation, en collaboration avec la Vietnam National University de Saigon, gère le projet.

Le projet prévoit la création d'un institut de recherche-développement appliqué aidant les PME suisses à adapter leurs produits et services aux besoins du marché vietnamien. A l'inverse, cet institut offrira aux étudiants vietnamiens la possibilité de se familiariser avec la culture high-tech des pays industrialisés, grâce à une formation professionnelle qui complète l'offre des instituts de formation suisses.

Formation en e-business et e-government pour la Chine

Développé initialement pour le marché suisse, l'«International Ecademy Master for E-Business and E-Government» sera exporté vers la Chine et adapté en conséquence. Le lancement d'une version chinoise du Ecademy Master permet aux étudiants de l'Empire du milieu de découvrir les potentialités des technologies de l'information et de la communication. Pour sa part, la Suisse se fait connaître en tant que centre de compétences renommé au niveau international en matière de formation et de perfectionnement.

Ces projets constituent de bons exemples de partenariats publics-privés transfrontaliers et prometteurs. Ils contribuent au rayonnement du système de formation suisse de troisième cycle dans une région du monde pleine de dynamisme. Il faut souhaiter qu'ils auront du succès

Pour tout renseignement complémentaire:



Rejet et réserve à l'égard du relèvement de la TVA

Les comités d'economiesuisse et de l'Union patronale suisse se sont penchés sur les objets soumis à votation le 16 mai 2004.

Les deux organisations ont décidé de soutenir sans réserve le paquet fiscal. Cet objet prévoit des allègements fiscaux pour la classe movenne et les familles, qui en ont toutes deux un urgent besoin, et élimine la discrimination fiscale dont font l'objet les couples mariés. Il émet un signal clair indiquant que le moment est venu de mettre un terme à l'augmentation record de la charge fiscale et des prélèvements obligatoires observée ces dernières années. De plus, il encourage une croissance économique durable.

L'Union patronale suisse et eco-

nomiesuisse approuvent la 11e révision de l'AVS. Compte tenu de l'évolution démographique, elle constitue une mesure nécessaire pour préserver cette assurance sociale. L'harmonisation de l'âge de la retraite des femmes et des hommes en 2009 se justifie au vu de l'espérance de vie supérieure des femmes et en vertu du principe d'égalité. L'adaptation de la rente de veuve reflète l'évolution sociale de ces dernières années. Enfin, la 11e révision de l'AVS assouplit l'accès aux rentes en permettant de solliciter une rente partielle à partir de 59 ans.

economiesuisse et l'Union patronale suisse s'opposent à toute hausse anticipée des impôts ou d'autres prélèvements obligatoires, telles que les déductions salariales. Elles seraient prêtes

à accepter une augmentation de TVA de 0,8% pour l'assurance invalidité, car il n'existe pas d'autre moyen à l'heure actuelle de contenir la dangereuse croissance des déficits; et elles attendent de la 5e révision de l'AI, urgente, qu'elle soulage cette assurance au plan financier et soit mise en œuvre rapidement. Mais comme l'arrêté sur le financement de l'AVS/ AI prévoit la perception d'un pourcentage de TVA supplémentaire à titre anticipé, economiesuisse le rejette. Quant à l'Union patronale, ses membres n'acceptent pas le couplage de deux thèmes indépendants dans le même arrêté; elle s'abstient donc de tout mot d'ordre.



Nouvelle législation sur les produits chimiques

Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a ouvert une procédure de consultation portant sur un paquet d'ordonnances relatives à la législation sur les produits chimiques.

Elles visent une harmonisation avec le droit communautaire et une protection des êtres humains et des animaux. Les dispositions sont adaptées à l'état actuel des connaissances, et les entraves au commerce avec les principaux partenaires sont supprimées.

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue cette adaptation au droit communautaire, qui simplifiera encore les échanges des produits chimiques (60% des exportations et 85% des importations vont en direction des pays de l'UE). Elle s'oppose cependant à l'idée d'attendre la mise en place de la future politique européenne des produits chimiques



(REACH), car l'opération s'en trouverait retardée de plusieurs années.

La consultation porte sur les textes suivants:

- ordonnance sur les produits chimiques
- ordonnance sur les produits biocides
- ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
- ordonnance sur l'importation et l'exportation des produits chimiques
- ordonnance sur les bonnes pratiques de laboratoire
- ordonnance sur les émoluments relatifs aux produits chimiques

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus sur **www.parchem.ch**

Nos membres intéressés à prendre part à la consultation sont priés d'envoyer leur réponse jusqu'au 17 mars prochain.

florent.roduit@economiesuisse.ch

La loi sur le génie génétique renforce la place économique suisse

Le 1er janvier 2004 est entrée en vigueur la loi sur le génie génétique (LGG). Adoptée par le Parlement en 2003, elle réglemente l'utilisation du génie génétique dans le domaine non humain.

L'économie a soutenu la genèse de cet important texte et se réjouit que l'application responsable du génie génétique soit désormais reconnu par la loi en Suisse.

La nouvelle loi sur le génie génétique est l'une des plus strictes au monde. Elle protège l'homme, les animaux et l'environnement des abus. Elle garantit aussi la liberté de choix du consommateur. La LGG renforce en outre les dispositions relatives à la responsabilité civile, en prolongeant les délais par rapport à la situation actuelle (délais de prescription de 3 et respectivement 30 ans, contre 1 et 10 ans). Ce dispositif protège la production exempte d'organismes génétiquement modifiés.

Conditions-cadres claires

La branche des biotechnologies figure parmi celles qui ont enregistré la croissance la plus forte en 2003. La production a augmenté et des emplois ont été créés. La Suisse a la grande chance de compter parmi les sites les plus prisés au niveau international en matière de biotechnologie. Des conditions cadres légales fiables sont nécessaires pour faciliter les investissements. La nouvelle LGG pose des jalons importants pour l'avenir de notre place économique.

La Suisse est donc prête à laisser coexister différentes technologies et plusieurs systèmes de culture. economiesuisse est convaincue qu'une agriculture tournée vers l'avenir, qui intègre dans ses réflexions les technologies les plus modernes - comme le génie génétique renforce l'économie suisse.



De nouveaux groupes d'entreprises auditionnés par la Confédération

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), qui œuvre en faveur de l'accroissement de l'efficience énergétique et de la réduction des émissions de CO₂ des entreprises poursuit, son activité comme prévu.

En ce début d'année, l'AEnEC recense un volume de quelque 3,2 mio. de tonnes d'émissions de CO₂ qui font l'objet de conventions d'objectifs et de déclarations. Onze groupes d'entreprises se sont à ce jour soumis au processus d'audition des offices fédéraux compétents: l'OFEFP et l'OFEN. Pour d'autres, la procédure est en cours ou imminente.

La politique énergétique de la Confédération est fondée sur la loi sur l'énergie et sur celle sur le CO₂. Ces textes prévoient que l'économie peut déployer spontanément des efforts en politique énergétique et climatique. L'AEnEC s'efforce d'appor-

ter la preuve que cette voie est fructueuse. «Nous considérons l'année 2003 comme un succès, car nous avons réussi à mettre en oeuvre un processus autofinancé pour résoudre des questions de politique énergétique et climatique dans les domaines de l'industrie, de l'artisanat et des services», affirme Max Zürcher, directeur de l'AEnEC. La collaboration entre l'économie et l'Etat a gagné en pragmatisme et peut présenter des résultats concrets obtenus grâce aux conventions d'objectifs. L'année 2003 a été marquée par la constitution de groupes. L'AEnEC couvre aujourd'hui un très large éventail de branches et elle est présente par l'intermédiaire de groupes actifs dans toutes les régions du pays. Elle compte actuellement environ 1000 entreprises participantes réparties dans 77 groupes et elle a enregistré une déclaration de branche. Les groupes de conventions d'objectifs travaillant sur le modèle énergétique des gros consommateurs sont au nombre de 67, alors que 10 utilisent le modèle des évaluations comparatives des PME. Ces participants couvrent plus de 30% des émissions de CO₂ de l'ensemble de l'économie.

A ce jour, 11 groupes d'entreprises ont été auditionnés, ce qui veut dire que les conventions d'objectifs qu'ils ont conclues avec l'AEnEC concernant leur potentiel d'efficience et d'économies ont été vérifiées par la Confédération et jugées suffisamment ambitieuses. c'est-à-dire conformes à la loi. Sept groupes utilisent le modèle énergétique mis au point par l'AEnEC pour les grandes entreprises, quatre groupes le modèle d'évaluation comparative applicable aux PME. Deux groupes de transporteurs professionnels ont été auditionnés. Pour 27 autres entreprises, la procédure de plausibilisation interne à l'AEnEC ou l'audit de la Confédération sont en cours.



ICC 35e congrès mondial

La Chambre de commerce internationale (ICC) tiendra son congrès mondial à Marrakech du 6 au 9 juin 2004.

Les séances plénières au cours desquelles des personnalités des milieux économiques et gouvernementaux internationaux prennent la parole sont consacrées aux grands thèmes qui occupent l'économie mondiale et aux réponses que l'ICC y apporte:

- La nouvelle Union européenne
- Musée ou espace d'expérimentation?
- Risques, instabilité et surprises
- Le multilatéralisme en question l'économie mondiale est-elle menacée?

Les groupes de travail s'occupent des principaux problèmes auxquels sont aujourd'hui confrontées les entreprises et du travail effectué par les commissions de l'ICC pour relever les défis suivants:

- la meilleure exploitation possible des outils de l'ICC pour le commerce
- les attaques criminelles et terroristes sur les entreprises
- la propriété intellectuelle une question juridique
- la technologie au service du développement
- le règlement des différends
- la simplification des formalités douanières dans le trafic de marchandises.

Lors du congrès, les finalistes du «World Business Award» (prix créé par l'ICC en association avec le programme des Nations Unies pour le développement et le Prince of Wales International Business Forum) présenteront leurs projets aux participants.

Pour ceux qui s'y intéressent, le programme est disponible auprès d'ICC Suisse à l'adresse



Le sommet économique européen 2004

«Recherche et innovation: une stratégie européenne pour plus de croissance et d'emplois» - tel est le thème du troisième Sommet des affaires européennes qui se tiendra à Bruxelles les 11 et 12 mars 2004.

Le sommet des affaires européennes (EBS) est organisé chaque année par la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) en commun avec l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNI-CE) dans le but de réunir des décideurs politiques, des représentants de l'économie et d'ONG. Il constitue ainsi une des principales plates-formes de dialogue et d'échange de points de vue sur l'avenir de l'Europe.

L'une des questions débattues sera celle de savoir si l'Europe deviendra l'espace économique fondé sur la connaissance le plus compétitif au monde d'ici à 2010. La situation actuelle semble indiquer qu'il ne sera pas possible de mettre en œuvre entièrement la stratégie de Lisbonne. Le sommet des affaires européennes doit également permettre d'ouvrir un secteur «Recherche et innovation» encore relativement fermé en comparaison avec d'autres domaines (environnement, énergie, marché intérieur, formation) et de le relier plus étroitement à ces derniers.

Le moment auquel se tient ce sommet - une semaine avant le début du sommet printanier de l'UE - offre aux représentants de l'économie la possibilité d'exposer leurs préoccupations aux décideurs politiques et de tenter de combler les fossés séparant la politique de l'économie. Parmi les participants de cette année, on compte à nouveau des personnalités de haut niveau. Plu-

sieurs ministres éminents ont accepté d'y prendre part comme orateurs aux côtés d'une série de commissaires européens, à savoir M. Busquin (recherche), M. Liikanen (entreprises et société de l'information). Mme Wallström (environnement), Mme Diamantopoulou (emploi et questions sociales) et M. Vitorino (justice et affaires intérieures). Parmi les représentants de l'économie qui participeront aux débats, on trouvera notamment Jean Martin, président de la CIAA et président d'un Business Group chez Unilever; Markus Akermann, directeur général de Holcim (présence non confirmée); Brian Ager, directeur général de l'EFPIA ainsi que Tom McKillop, directeur général d'Astra Zeneca.

Inscription à l'adresse:



Page 6

Le «drink helvétique

ethno»

L'apéritif Alpenbitter d'Appenzell, composé de 42 herbes différentes, est fabriqué depuis plus de cent ans selon la même recette.

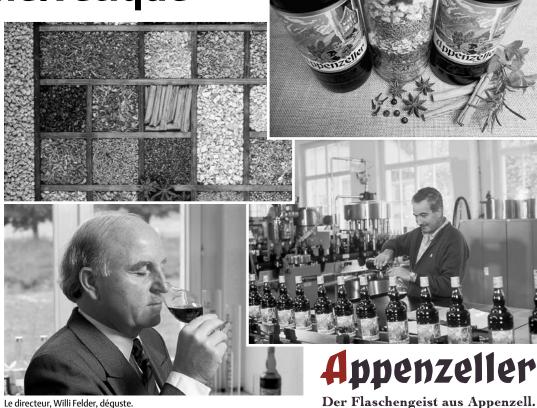
«Nous faisons partie du folklore helvétique», affirme son directeur Willi Felder en riant. Et c'est vrai. Pratiquement chaque Suisse et chaque Suissesse le connaît: l'Appenzeller doux amer. Cela fait plus de cent ans que cet apéritif, connu de presque tous les Suisses, est produit dans le petit canton d'Appenzell. C'est en 1902 qu'Emil Ebneter, âgé alors d'à peine 20 ans, a «inventé» cette boisson en mélangeant les herbes les plus diverses de la région. Différents essais ont conduit au mélange à partir duquel l'Appenzeller est encore fabriqué aujourd'hui. Quelques années plus tard, en 1908, M. Ebneter créait avec son beau-frère Beat Kölbener la société Emil Ebneter&Co.

Une entreprise familiale atypique

Aujourd'hui encore, l'entreprise qui occupe une trentaine de collaborateurs, est une entreprise purement familiale, gérée par les membres de la troisième génération. Son capital actions se monte à un million de francs environ. Il est très rare qu'une entreprise familiale opère une stricte séparation entre les membres du conseil d'administration et la gestion opérationnelle de l'entreprise. Alors que le conseil d'administration n'est composé que de membres de la famille, il y a longtemps que la direction opérationnelle de l'entreprise est assurée par des personnes qui, elles, ne sont pas membres de la famille. «Je suis le troisième étranger», affirme le directeur Willi Felder.

Une recette secrète

Seule la famille connaît la recette de cette boisson populaire au goût amer. Le mélange pré-



Le directeur, Willi Felder, déguste.

cis des herbes qui confèrent à l'Appenzeller Alpenbitter son goût particulier reste secret. On sait seulement que la boisson est faite à partir de 42 herbes différentes et titre 20° d'alcool. «Seules deux personnes connaissent le recette exacte», déclare le directeur. «Les deux sont membres de la famille et s'occupent du local des herbes.» Même si l'histoire de l'Alpenbitter appenzellois est un succès, les affaires de l'entreprise ont stagné, car la consommation de spiritueux a baissé depuis des années. Grâce à la reprise de licences de distribution exclusives pour la Suisse, comme celles du thé Jager d'Autriche, d'Amaretto et de Grappa d'Italie, d'un whisky écossais, d'un Calvados et d'autres spécialités, Emil Ebneter & Co. AG ont assuré une bonne croissance de leur chiffre d'affaires. La PME a cherché de nouvelles activités ciblées sur le marché suisse en dehors de la branche des spiritueux. La marque de thé britannique traditionnelle Crowning's AG est depuis 1989 une filiale de Emil Ebneter&Co. en 1996, l'entreprise familiale

suisse a repris la tessinoise Saffarena, AG qui fait le négoce de denrées alimentaires et de vins de l'espace méditerranéen.

L'Appenzeller, presque un médicament

Pourtant, l'Appenzeller douxamer, très remarqué de longue date pour son goût particulier, reste l'enseigne de l'entreprise familiale suisse: c'est ainsi qu'Emil Ebneter a obtenu en 1914 la médaille d'or de la «Landi», l'exposition nationale suisse, pour sa boisson. D'autres distinctions ont suivi lors de l'exposition de la branche hôtelière qui s'est tenue à Bâle en 1921 et à Zurich en 1927. L'Appenzeller a été utili-

sé très tôt comme médicament, principalement en cas de problèmes de digestion. Des affiches signalaient l'effet curatif de l'Alpenbitter d'Appenzell. Aujourd'hui, la loi ne permet plus de vanter les propriétés médicales de la boisson, mais les gens savent qu'un Appenzeller les aider à digérer, affirme Willi Felder. L'an prochain, l'entreprise appenzelloise souhaite s'implanter en Allemagne et en Autriche voisines. Ses chances sont bonnes: l'apéritif suisse s'inscrit bien dans la tendance ethno actuelle. «Nous sommes finalement le drink helvétique ethno», sourit M. Felder, directeur de l'entreprise, d'un air entendu.

Trois souhaits de politique économique

- 1 Maîtriser la croissance excessive de l'Etat social.
- 2 Réduire la quote-part de l'Etat par une gestion efficace et par l'abaissement des charges imposées aux entreprises ainsi qu'aux citoyens et citoyennes.
- 3 Créer des conditions-cadre attrayantes pour l'économie et réduire les charges administratives des PME.

Chambres de commerce romandes sur la brèche... fiscale

Les baisses d'impôt ne sont pas seulement d'actualité au niveau fédéral. Dans les cantons romands, caractérisés par une fiscalité particulièrement vorace, les débats sont en cours pour réduire la pression. Les Chambres de commerce romandes sont très impliquées.

A Neuchâtel, le souverain se prononcera le 28 mars sur l'initiative de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. Lancée en 2000, elle réclame une baisse d'impôt de 12% répartie sur 3 ans pour les personnes physiques, ainsi qu'une réduction de 25% de l'impôt sur les bénéfices des entreprises. A l'appui de son texte, la Chambre souligne la rigueur fiscale dont souffrent les Neuchâtelois et le mauvais classement du canton en comparaison nationale. A cette initiative, le Parlement a opposé un contre-projet qui prévoit notamment une baisse de 6% de l'imposition des personnes et une réduction de l'impôt sur le capital. Ce contre-projet sera également soumis à votation le 28 mars, en même temps que les 3 initiatives socialistes (assurance maternité cantonale, structures d'accueil pour les enfants et contribution éducative).

En Valais, la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie a lancé en janvier une initiative en faveur d'une réduction de l'imposition frappant les indépendants, les PME et les autres sociétés (réduction de 9% à 7,5% de l'impôt sur les bénéfices, suppression de l'impôt foncier et réduction de l'impôt sur le capital notamment), ainsi qu'une diminution de 10% de l'impôt sur les personnes phy-

siques. La Chambre note qu'en 2002 le Valais figurait au 20 rang suisse en matière d'impôt La fiscalité y a augmenté de 35% entre 1992 et 2002, et les dépenses publiques de 45%. L'économie valaisanne, durant cette période, n'a en revanche crû que de 9%.

Sur Fribourg enfin, la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services envisage d'actionner la voie parlementaire, puis l'initiative populaire si nécessaire, afin d'obtenir une réduction de la fiscalité. Souci premier dans ce canton: sortir enfin des tréfonds de la comparaison intercantonale dans le domaine des personnes physiques. La Chambre vise donc un abaissement de 10% de l'impôt en 5 ans, afin de conserver les bons contribuables.

Consultations

20 février 2004

Modifications en vue de l'augmentation du poids total des véhicules au ler janvier 2005 Contact: peter.hutzli@ economiesuisse.ch

23 février 2004

Consultation informelle sur l'adaptation de la redevance poids lourds à partir de 2005

Contact: peter.hutzli@
economiesuisse.ch

27 février 2004

Circulaire «Règles sur les abus de marché» de la Commission fédérale des banques

Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Initiative parlementaire «Protection contre la violence dans la famille et dans le couple»

Contact: thomas.pletscher@
economiesuisse.ch

5 mars 2004

Deuxième réforme de l'imposition des entreprises *Contact:* pascal.gentinetta@ economiesuisse.ch

8 mars 2004

Projet révisé de nouveau certificat de salaire, consultation interne *Contact*: pascal.gentinetta@ economiesuisse.ch

15 mars 2004

Avant-projet et rapport explicatif concernant l'adhésion à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée, au Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et au Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Loi sur les installations de transport à câbles

Contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

16 mars 2004

Loi fédérale sur l'assurance contre les risques à l'exportation (LASRE) Contact: florent.roduit@ economiesuisse.ch

17 mars 2004

Paquet d'ordonnances relatif à la législation sur les produits chimiques Contact: florent.roduit@ economiesuisse.ch

31 mars 2004

Nouvelles normes d'audit suisses (NAS) de la Chambre Fiduciaire *Contact:* thomas.pletscher@economiesuisse.ch



Impressum

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; Rédacteur responsable: Vincent Simon; Adresse: Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3; Téléphone: 022/786 66 81; Téléfax: 022/786 64 50; mail: vincent.simon@economiesuisse.ch; Web: www.economiesuisse.ch; Rythme de parution: mensuel; Réalisation: Layout88, Zurich; Impression: Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- «Point de repère» Moins d'impôts pour tous: votation sur le paquet fiscal du 16 mai 2004. Brochure, gratuite.
- Paquet fiscal:
- ☐ Argumentaire long. Gratuit☐ Argumentaire court: Gratuit
- Corporate Governance: Swiss Code of Best Practice English. Free.
- Le gouvernement d'entreprise en Suisse

Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.

«Politique économique – Suisse 2003»

Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet. Concept des dépenses

Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.

«dossierpolitique»

Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.

Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:

perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.

«Newsletter»

Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.

 «Europe – options pour la Suisse et réformes internes»
 Brochure, 48 pages, gratuite.

Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise

Code et directive SWX.
Gratuit. Téléchargeable sur notre
site Internet.

🤇 «Point de repère»

Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.

○ «Service e-mail»

Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.

«Concept fiscal»

Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.

«Portrait d'economiesuisse»
 Domaines d'activités,
 prestations et objectifs de la
 Fédération des entreprises suisses,
 gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

□ Commande	☐ Modification d'adresse	Entreprise
Nom		Rue
Prénom		N° postal / lieu
Fonction		E-Mail